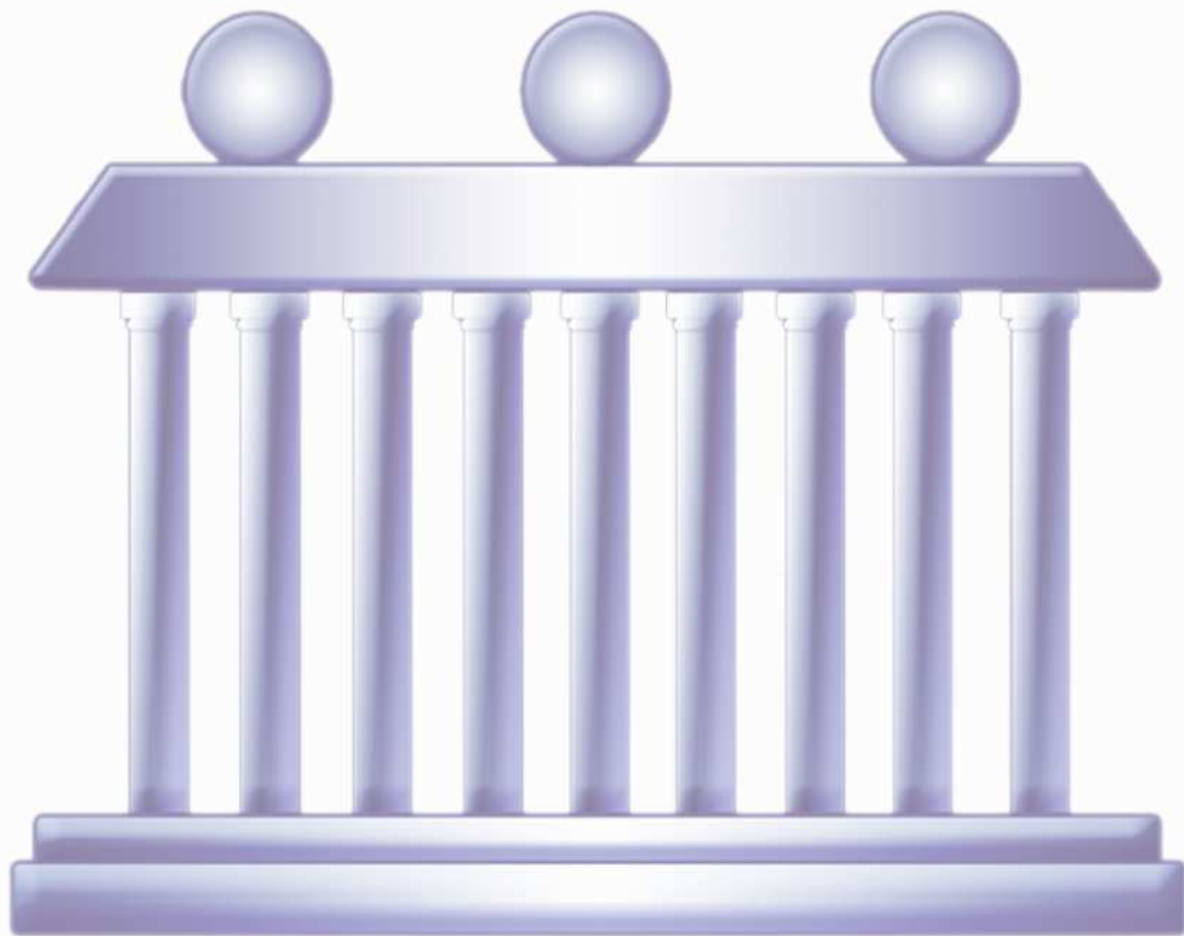


RAPPORT ANNUEL: 2007



**Comité Pour la Sauvegarde
de l'Intégrité**

LISTE DES ABREVIATIONS

BIANCO	Bureau Indépendant ANti-CORruption
CCM	Commission Centrale des Marchés
CDE	Contrôle des Dépenses Engagées
CITE	Centre d'Information Technique et Economique
CNOE	Conseil National pour l'Observation des Elections
CPAC	Chaîne Pénale Anti-Corruption
CRS	Catholic Relief Service
CSI	Comité pour la Sauvegarde l'Intégrité
CSM	Conseil Supérieur de la Magistrature
DIRAP	Direction Interrégionale de l'Administration Pénitentiaire
DGPN	Direction Générale de la Police Nationale
EDBM	Economic Development Board of Madagascar
ENAM	Ecole Nationale d'Administration de Madagascar
ENMG	Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération Allemande)
GTZ	Allemande)
MAP	Madagascar Action Plan
ONI	Observatoire National de l'Intégrité
OPJ	Officier de Police Judiciaire
OSC	Organisation de Société Civile
PGDI	Programme de Gouvernance et de Développement Institutionnel
PJ	Police Judiciaire
PREA	Programme de Réforme pour l'Efficacité de l'Administration
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	Plan de Travail Annuel
RJDP	Réseau des Jeunes pour la Démocratie et la Politique
RRI	Rapid Results Initiative
SADC	Southern Africa Development Community
SAJC	Service des affaires juridiques et du contentieux (Douanes)
SNI	Système National d'Intégrité Sampana Malagasy Iadiana amin'ny Famotsiam-bola (service de renseignements financiers)
SAMIFIN	renseignements financiers)
TPI	Tribunal de Première Instance

LISTE DES ABREVIATIONS	1
INTRODUCTION	4
RESUME DU RAPPORT ANNUEL 2007	5
Appui aux piliers du SNI	5
Justice	5
Police judiciaire	5
Partis politiques :	5
Médiature :	5
Veille et interpellation	6
Projets transversaux	6
Missions extérieures	6
THEME DE L'ANNEE 2007 : LA RATIONALISATION DE LA DETENTION PREVENTIVE	7
LES ACTIVITES	11
Appui aux piliers du SNI	11
LE SYSTEME JUDICIAIRE	11
DEVELOPPEMENT DU SNI	16
PROJETS SPECIFIQUES	17
LA SECURITE	20
MISSIONS INTERNATIONALES	21
STRATEGIE	22
PARTENARIAT	22
BUDGET	22

INTRODUCTION

En 2007, le CSI a continué de développer les piliers d'intégrité, en particulier le système judiciaire. La méthode RRI, initiée en 2006, s'est répandue dans tous nos partenariats.

Le développement du système national d'intégrité (SNI) ne saurait être l'affaire d'un seul organe spécialisé mais concerne la société tout entière. C'est ainsi que le CSI se positionne en coach auprès des organes qu'il appuie. Cela signifie que la réalisation des réformes et les résultats qui en découlent demeurent de la responsabilité des ministères ou organes partenaires. Il serait très dommageable que les institutions considèrent l'intégrité comme « l'affaire du CSI » et qu'elles s'en remettent à lui. Chaque institution (publique ou privée) gagne à progresser en intégrité, non seulement en termes d'image mais aussi en termes d'efficacité.

C'est ainsi que le CSI a aidé les administrations à définir des objectifs clairs et mesurables, à former des équipes motivées et à évaluer chaque étape franchie. Le Plan de Travail Annuel 2007 a couvert quatre domaines : la sécurité, l'état de droit, la réduction de la corruption et le développement du système national d'intégrité, compte tenu des nouvelles orientations définies par le MAP.

Le présent document constitue le rapport d'activités annuel 2007 du CSI, élaboré pour passer en revue les activités réalisées. Il permet de mesurer l'évolution de l'action du CSI auprès de ses partenaires et au-delà son impact sur les usagers.

Pour illustrer la portée de nos activités, nous avons choisi cette année de développer le thème de la détention préventive. Il s'agit d'un projet délicat et dont les implications en matière d'intégrité sont considérables.

RESUME DU RAPPORT ANNUEL 2007

En 2007, le CSI a réalisé une série d'activités tendant à affermir l'intégrité des institutions. La priorité a été donnée à la justice, y compris la police judiciaire. Pour une meilleure appropriation des réformes, le CSI ne se substitue pas aux acteurs mais les accompagne de près (coaching).

Appui aux piliers du SNI

Le pilier prioritaire est la justice. Ce choix s'est confirmé en fin d'année suite à la nomination de la Présidente du CSI comme Ministre de la Justice.

Justice

9 projets accompagnés :

- application des standards de services au niveau de 7 juridictions (édition et sensibilisation).
- informatisation des tribunaux d'Antananarivo et Ambatolampy : logiciel développé et formations effectuées.
- redynamisation de la Cour suprême.
- amélioration des conditions carcérales
- rationalisation de la détention préventive (Mahajanga).
- modernisation des frais de justice.
- extension géographique de la Chaîne pénale anti-corruption (CPAC), sous la dénomination de Chaîne pénale anti-infractions économiques et financières, à Fianarantsoa, Mahajanga et Toamasina.
- rénovation du Conseil Supérieur de la Magistrature : la nouvelle loi a été adoptée par le Parlement en décembre 2007 et promulguée par le Président de la République le 14 janvier 2008.
- mise en place des cellules d'éthique au niveau des juridictions (Fianarantsoa, Toamasina, Mahajanga).

Police judiciaire

La Police Judiciaire, auxiliaire de la Justice, a également fait l'objet d'un projet. Un programme de formation en intégrité a été mis en place avec la Gendarmerie nationale et la Police Nationale à Antananarivo, Mahajanga et Toamasina.

Un livret de 40 pages tiré à 10 000 exemplaires a été remis aux autorités centrales pour être distribué dans les différents commissariats et brigades.

Partis politiques :

Pour contribuer à professionnaliser les partis politiques, le CSI a distribué des standards d'intégrité des partis et participé au premier forum des partis au Hilton en août.

Médiature :

Un projet de loi visant à réorganiser et décentraliser la Médiature est prêt.

Veille et interpellation

Pour faire avancer l'intégrité, il faut que la société soit capable de surveiller et interpellier les piliers d'intégrité. Pour développer cette capacité des interpellateurs (whistleblowers), trois projets ont été conduits :

- Observatoire National de l'Intégrité : antenne de Mahajanga mise en place. Le statut d'association régie par l'ordonnance 60-133 a été adopté. La reconnaissance d'utilité publique constitue la prochaine étape. Un conseil d'administration a été élu. Des partenaires issus du secteur privé et des membres individuels ont commencé à apporter leur contribution financière.
- Lutte contre le gaspillage de fonds publics : étude réalisée, la campagne de sensibilisation démarrera en 2008.
- Renforcement de la société civile : formation des membres de « Justice et Paix » sur le rôle de gardien d'intégrité de la société civile dans différents diocèses (Ihosy, Mandritsara, Antsiranana).

Projets transversaux

- Gestion des conflits d'intérêts : pour préserver l'objectivité des décisions et la confiance des citoyens. Un système de gestion et de répression disciplinaire a été élaboré et proposé au Gouvernement pour être mis en place dans 4 ministères : Finances, Transports, Agriculture, Travaux Publics.
- Préparation à la mise en place du SAMIFIN (Sampana Malagasy Iadiana amin'ny Famotsiam-bola) ou service de renseignements financiers : le décret de création a été modifié et les candidats au poste de directeur général ont été sélectionnés pour être soumis à la décision du Conseil de Ministres. Le recrutement de l'équipe d'experts se fera après cette nomination.
- Sécurité : appui à l'élaboration des plans régionaux de sécurisation de la filière bovine (Boeny, Melaky, Betsiboka) et participation à la Strategic Decision Meeting petites mines (à Sakaraha, Ambilobe et à Antananarivo).
- Financement durable de la promotion de l'intégrité : un cabinet international va proposer des mécanismes permettant de recueillir des fonds récurrents.

Missions extérieures

- o Norvège : préparation du programme Oil for Development (gouvernance des ressources naturelles).
- o Suisse, Maurice : préparation de la mise en place du service de renseignements financiers.
- o Indonésie : 2^{ème} conférence des états signataires de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

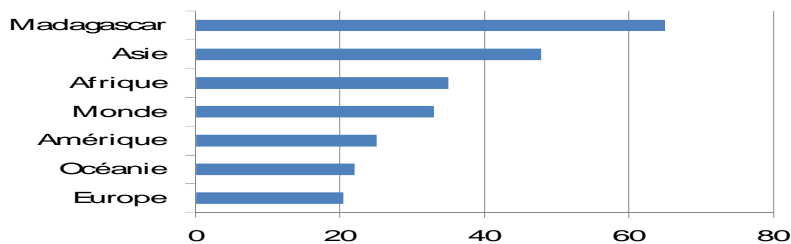
THEME DE L'ANNEE 2007 : LA RATIONALISATION DE LA DETENTION PREVENTIVE

CONTEXTE

Au cours du dialogue présidentiel au Palais d'Etat d'Iavoloha en novembre, le Ministère de la Justice a pris des engagements ambitieux dont la rationalisation de la détention préventive dans les meilleurs délais.

Il s'agit de réduire significativement les cas de détention préventive injustifiée et de juger dans les meilleurs délais les détenus préventifs. Le plan d'actions prévoit des mesures innovantes dans quatre juridictions de référence : Mahajanga, Moramanga, Miarinarivo et Antsirabe.

Pour comprendre la gravité de la situation, voici un tableau comparatif du pourcentage de détenus préventifs par rapport à l'ensemble des prisonniers :



I. Le Projet Pilote de Mahajanga

Le Ministère a décidé d'expérimenter un projet pilote en vue d'une modification importante de la procédure pénale. Concrètement, il s'agit d'apprécier l'impact du pouvoir de placement en détention préventive sur la population carcérale. Il est ordonné au Procureur de la République auprès du TPI de Mahajanga de s'abstenir d'user de son pouvoir en matière de détention préventive jusqu'à nouvel ordre. En conséquence, dans les cas où cette autorité estime que le placement est nécessaire selon des critères fixés par la circulaire en objet (l'inculpé est fortement soupçonné du fait; il y a un motif d'arrestation; il est assuré qu'elle ne serait pas hors de proportion avec l'importance de l'affaire et avec la peine), elle doit opter pour la procédure d'instruction préparatoire. Si elle requiert le placement en détention préventive, elle doit présenter les motifs et arguments en soutien.

II. Les raisons profondes du projet

- **Cette mesure fait partie d'une réforme globale.** Il est important de comprendre que cette nouvelle pratique n'est pas une mesure isolée mais constitue une partie d'un vaste effort pour rationaliser l'utilisation de la détention préventive. Elle ne représente en aucune façon une mesure punitive. Elle est prise dans le but de faire face à une faiblesse structurelle du dispositif de prise de décision à propos de la détention préventive.
- **Les procureurs dépendent du Ministre de la Justice.** Même si l'article 101 de la Constitution garantit le droit d'agir selon son intime conviction dans ses conclusions et réquisitions orales, l'influence politique du Ministre de la Justice sur les procureurs existe bel et bien. Il peut diffuser des circulaires à l'échelle nationale sur divers sujets de politique pénale, dessaisir un procureur d'une affaire et même donner directement des instructions sur un cas précis. L'article 152 du code de procédure pénale donne explicitement le pouvoir au Ministre de la Justice d'ordonner une poursuite. De fait, des ordres de non poursuite sont aussi donnés. Même si le Ministre de la Justice n'utilise pas toujours ce pouvoir, la simple possibilité d'agir à travers les procureurs généraux lui donne une capacité d'intervention considérable. L'abus ministériel potentiel – le risque d'une rémunération en échange d'une poursuite défavorable – est en soi suffisant pour diminuer l'indépendance de l'organe chargé de la poursuite. Au contraire, le juge d'instruction n'est pas soumis à l'autorité du Ministre et demeure libre d'un contrôle hiérarchique de cette nature.
- **Les procureurs ne sont pas indifférents au traitement des affaires criminelles.** Les procureurs sont directement impliqués dans l'investigation et sont éventuellement responsables de sa poursuite. Il y a là un danger qu'ils considèrent la détention préventive comme une occasion de mener leurs investigations et peut-être arracher des aveux.
- **Les procureurs choisissent souvent la détention préventive sous la pression du public.** Les gens simples, influencés par les medias, semblent prêts à accepter un traitement sévère des délinquants. Le droit collectif de se protéger contre le crime semble plus important que le droit individuel d'un suspect à la présomption d'innocence. En conséquence, il n'y a pas de distinction claire entre punition pour crime et détention préventive. Celle-ci est souvent appliquée comme une anticipation de la peine. Cela se voit en particulier quand des ressources insuffisantes empêchent la recherche de preuves, avec la conséquence qu'un criminel peut ensuite être acquitté faute de preuves. Pour ne pas permettre à des criminels de s'en sortir en toute impunité, ils sont mis en détention préventive par « précaution ». La véritable raison d'être de la détention préventive, qui devrait servir à préserver la qualité d'un procès ultérieur, est pervertie car elle devient la véritable punition.
- **La nouvelle pratique rapprochera le procès des standards internationaux reconnus.** Le pouvoir du procureur d'ordonner une détention préventive pour une période de trois mois viole le droit de la personne détenue sous

l'accusation de crime d'être présenté rapidement devant un juge ou un officier autorisé à exercer le pouvoir judiciaire (Art 9(3) Pacte International relatif aux droits civils et politiques (liant légalement Madagascar par ratification en 1971) Principe 37 Ensemble de Principes, Art. 5(3) CEDH). Ce droit prescrit qu'une autorité dotée de pouvoir judiciaire - indépendante de l'autorité ordonnant la détention - examine la légalité et la nécessité de la décision d'arrêter une personne et détermine s'il y a de bonnes raisons de la maintenir en détention. Si la présentation ne se fait pas devant un juge, elle doit se faire devant un "officier autorisé par la loi à exercer la fonction judiciaire".

L'Ensemble des Principes de Protection de toutes les Personnes contre toute forme de Détention exige que toute autorité autre que judiciaire "ait un statut et une capacité qui lui donnent les moyens de garantir sa compétence, son impartialité et son indépendance ».

Le Comité des Droits de l'Homme (organe de pilotage du Pacte International sur les Droits Civils et Politiques) déclare que "l'exercice même des fonctions judiciaires doit par nature être exercé par une autorité indépendante, objective et impartiale. Le Comité "n'était pas satisfait que le procureur puisse être estimé avoir l'objectivité institutionnelle et l'impartialité nécessaire pour être considéré comme un officier autorisé par la loi à exercer les fonctions judiciaires » au sens de l'article 9(3) du Pacte.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme (dont les décisions ne sont pas directement contraignantes pour Madagascar) déclare qu'un "officier" au sens de l'article 5(3) CEDH "doit être indépendant de l'exécutif et des parties. Le droit a été violé, quand le procureur a ordonné une détention préventive, mené une enquête et par la suite agi comme autorité de poursuite en rédigeant le réquisitoire.

Comme le terme "rapidement" est interprété plutôt strictement par le Comité des Droits de l'Homme, on ne peut pas tirer argument du fait que le détenu sera jugé au plus tard au bout de trois mois (et souvent bien avant) pour dire que les conditions d'une présentation rapide devant une autorité judiciaire sont réunies. Les règles légales permettant une garde à vue jusqu'à 12 jours et une détention jusqu'à 30 jours (avec un billet d'écrou) sont également problématiques au regard du standard du Comité des Droits de l'Homme.

- **Dans la grande majorité des juridictions dans le monde, la détention préventive est une prérogative judiciaire.** Parmi les pays examinés (dont les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, l'Algérie, la Tunisie) seule l'Algérie donne au procureur le droit d'ordonner la détention préventive, mais uniquement dans des circonstances limitées (par exemple, pas pour des délits de presse ou politiques) et pour une durée maximale de 8 jours, après quoi l'affaire doit être jugée.
- **Les nouvelles mesures ont prouvé qu'elles sont un outil pour rationaliser la détention préventive.** Dans les pays issus de l'ancienne Union Soviétique, la décision de détention était habituellement entre les mains des procureurs. Les réformes des codes de procédure pénale en Russie et

dans d'autres anciens pays socialistes (cf. la nouvelle loi en Hongrie et la situation en Georgie) ont enlevé ce pouvoir aux procureurs et l'ont donné aux juges. Le résultat en Russie a été une réduction significative du nombre de détenus préventifs de 282 000 en 2000 à 140 000 en août 2004.

III. Les risques

- **Sécurité publique.** La nouvelle pratique n'aura pas d'effet négatif sur la sécurité publique. Un moyen de préserver la sécurité est de recourir plus souvent à la procédure des flagrants délits. Cette procédure devrait être utilisée systématiquement, car elle pourrait aider à réduire significativement la détention préventive.
- **Risque de ralentissement des procédures.** Un autre souci est que cette nouvelle mesure ralentisse la procédure. Il faudra éventuellement nommer plus de juges pour y faire face.

IV. Qui devrait avoir le pouvoir d'ordonner la détention préventive ? Solutions possibles.

- **Le juge d'instruction.** La solution la plus simple serait de laisser le juge d'instruction décider, comme cela se fait en Algérie, Tunisie et dans l'ancien système français. Cela serait un grand pas en avant par rapport au système actuel, puisque les juges d'instruction sont, contrairement aux procureurs, indépendants du pouvoir exécutif. Cependant, les juges d'instruction exercent une double fonction (investigatrice et judiciaire) et il n'est pas déraisonnable de penser que des abus sont possibles. Même s'ils sont chargés de découvrir la vérité, les juges d'instruction sont parties prenantes d'un système qui en pratique tend à prouver que le suspect est coupable.
- **Le juge des libertés et de la détention.** Un juge qui n'est pas impliqué dans l'enquête est plus impartial et détaché et donc en meilleure position de juger si la détention est réellement nécessaire.
- **Le juge d'instruction et le juge des libertés et de la détention.** Pour s'assurer qu'aucun suspect n'est détenu sans nécessité, au moins deux personnes devraient approuver cette nécessité. Ce principe de double regard offrirait aussi une protection contre la corruption. L'actuel système français prend en compte le principe de double regard et pourrait éventuellement servir de modèle à Madagascar : si le juge d'instruction est d'avis que la détention est nécessaire, il devrait transmettre le dossier au juge des libertés et de la détention (qui doit être supérieur au juge d'instruction). Une seconde alternative à cette proposition de réforme serait de distinguer entre les procédures : quand on utilise la procédure des flagrants délits, on laisse le juge d'instruction. Dans tous les autres cas, ce sont deux juges qui décident.
- **La chambre de détention.** Une autre possibilité serait de laisser la chambre de détention décider. Cependant, il faut noter qu'aucune autre juridiction étudiée ne pratique ce modèle.

DETAILS DES ACTIVITES DU CSI EN 2007

Appui aux piliers du SNI

LE SYSTEME JUDICIAIRE

Le système judiciaire comprend la justice proprement dite et la police judiciaire, en tant qu'auxiliaire de la justice. Le CSI a poursuivi et approfondi des programmes lancés en 2006. Divers projets ont été conduits en collaboration avec le Ministère de la Justice :

➤ **Standard de service**

Le standard de service a été édité et distribué dans les juridictions d'Antalaha et d'Antsiranana. La formation des magistrats sur l'application du standard est couplée avec les missions d'inspection conduites par le Ministère de la Justice.

➤ **Informatisation des tribunaux**

Deux tribunaux de première instance, Antananarivo et Ambatolampy, ont été choisis à titre expérimental. Les matériels et logiciels fournis, une formation des magistrats et de l'ensemble du personnel a été donnée. Par la suite, les zones d'intervention de Toamasina, Mahajanga et Fianarantsoa ont été ajoutées. A Antananarivo, 51 ordinateurs financés par le PNUD, le PGDI et l'Union Européenne ont été livrés. A Mahajanga, 20 ordinateurs sont financés par la Banque Africaine pour le Développement et le PGDI.

➤ **Redynamisation de la Cour Suprême**

Le 22 février 2007 le CSI a organisé un team building pour l'ensemble des membres de la Cour Suprême. Les principales zones d'actions prioritaires à mettre en œuvre pour la redynamisation de la Cour Suprême ont été fixées au cours de ce team building.

Des visites sur terrain ont été réalisées en province afin de recueillir les dossiers restant à traiter. Les dossiers en instance ont ainsi doublé depuis ces visites. La task force est opérationnelle et les travaux ont débuté le 15 mars 2007. Un planning relatif à l'apurement des dossiers en instances a été réalisé.

Par ailleurs, une formation de perfectionnement sur « la rédaction du rapport de conclusion » a été réalisée à l'ENMG du 19 au 23 mars. Enfin, un plan de communication pour la diffusion des résultats auprès des partenaires a été élaboré. Le tableau de bord permettant le suivi des activités du projet a été finalisé et transmis à l'équipe.

Enfin, huit magistrats de la Cour Suprême ont suivi un stage à Cour de Cassation de Paris du 17 au 21 septembre 2007.

➤ **Amélioration des conditions carcérales**

Le projet d'amélioration de l'alimentation des détenus, initié à Vatohamandry en 2006, a connu une extension à Toamasina à travers l'exploitation des camps pénaux de Vatimanga (Brickaville) et de Fanandràna. Un étang à pisciculture a été aménagé ainsi que des cultures vivrières (bananes, letchis, riz, ananas). Un élevage de poulets de chair a également été entrepris. L'équipe RRI de Toamasina, avec l'appui du SAF FJKM, a conclu un partenariat avec l'ONG Money For Madagascar pour l'extension des activités réalisées au camp pénal. Ce partenariat concerne essentiellement la fourniture d'alimentation pour les détenus travaillant au camp durant la phase de pérennisation.

Par ailleurs, le quartier des femmes de la maison centrale de Toamasina a été réhabilité (dortoirs, toiture des cuisines, douche, toilettes).

A Mahajanga, le camp pénal démonstratif de Bealoy vise à appliquer les normes de la Croix Rouge Internationale sur les conditions de détention, à assurer l'autosuffisance alimentaire des prisons, à préparer la réinsertion sociale des détenus, à réduire la population carcérale et à accélérer le traitement des dossiers.

Le projet, réalisé conjointement avec le Task force auprès de la Présidence, présente quatre volets :

- La production agricole sur 671 ha ;
- La construction de locaux pour les détenus et réhabilitation de l'infrastructure routière ;
- L'étude sur la mise en liberté provisoire des détenus préventifs de longue durée ;
- La gestion optimale des ressources de l'Administration pénitentiaire.

Le partenaire Norvégien Delta Norway s'est engagé à construire 4 maisons pouvant accueillir 150 détenus au camp pénal de Bealoy en appliquant leur propre technique de construction par brique pressée. Ce projet pilote est fondé sur des principes novateurs tel que l'implication du secteur privé et de la société civile, et l'appel à des techniciens agricoles, logisticiens, contrôleurs, etc.

➤ **Rationalisation de la détention préventive à Mahajanga**

De plus, un programme RRI a été lancé à Mahajanga avec deux axes principaux : la détention préventive et les conditions carcérales. Sept pistes découlaient de ces axes :

- . Résorption des instances,
- . Amélioration de la collaboration entre les entités impliquées dans la justice pénale,
- . Accélération du traitement des dossiers,
- . Amélioration de l'alimentation des détenus,
- . Amélioration de la santé des détenus,
- . Mise en place des infrastructures (Camp pénal et maison centrale),
- . Gestion des ressources de l'Administration pénitentiaire.

L'atelier de lancement des RRI Mahajanga s'est tenu le 06 juin pour marquer le début des activités du projet pilote sur la réforme des prisons. Une séance de présentation des principes, des objectifs ainsi que des activités concrètes à mettre en œuvre dans cette initiative de réforme a eu lieu le 30 mai 2007 au Centre culturel américain. L'Administration pénitentiaire et le CSI ont été invités en tant qu'intervenants au sein du Groupe de travail sur les Droits de l'homme à Madagascar.

Le Rotary Club Ainga Antananarivo a doté la Maison Centrale de Mahajanga de deux autocuiseurs solaires afin de remédier à la pénurie fréquente de bois et de copeaux. D'autres autocuiseurs suivront.

Le programme RRI de Mahajanga comprenait aussi les points suivants :

- Apurement des instances à la Cour d'Appel :
 - Jugement correctionnels à 57% (objectif : 75%)
 - Arrêts en CCS 58% (objectif : 78%)

L'écart s'explique notamment par le manque de personnel (essentiellement de greffier)

- Apurement des instances au Tribunal de Première Instance : pièces d'exécution à 63,92% (objectif : 65%)
- Amélioration de la collaboration avec les entités concourant à la justice pénale : ratio condamnés/prévenus 46%/54% (objectif : 50%/50%)
- Accélération du traitement des dossiers :
 - Cour d'Appel :
 - . Correctionnel : 55% (objectif : 64%)
 - . Chambre d'accusation : 84% (objectif 82%)
 - . Cour criminelle ordinaire : 49% (objectif : 50%)
 - Tribunal de première instance :
 - . Instruction : 90% (objectif : 90%)
 - . Correctionnel : 94% (objectif : 100%)
 - . Cour criminelle spéciale : 51% (objectif : 60%)

L'évaluation finale des pistes RRI à Mahajanga a été réalisée le 12 octobre 2007.

➤ **Modernisation des frais de Justice**

Afin de fournir aux décideurs les outils et données permettant de garantir un soutien financier suffisant et pérenne au fonctionnement régulier de la justice pénale, le CSI a proposé une étude financière du fonctionnement de la justice. L'objectif était de proposer un mécanisme d'utilisation des frais de justice et de concevoir un cadre juridique approprié. L'étude a été menée par des consultants formateurs à l'ENMG et l'Ordre des Experts Comptables et Financiers. Elle porte sur (i) la réforme de la gestion financière de la Justice en vue de la mise en œuvre éventuelle d'un service financier dans les juridictions ; (ii) les nouvelles tarifications et l'élargissement des bases taxables en matière d'amendes et (iii) la révision des attributions des greffiers.

Au cours d'un atelier les 19 et 20 mars à l'ENMG, les résultats suivants ont été obtenus : validation des travaux des consultants ; plan d'action formulé par l'ENMG ;

pour la structure des frais de justice, deux commissions ont été identifiées : une commission de gestion et une commission de recouvrement des amendes et des frais.

La prochaine étape après adoption du texte en Conseil de Gouvernement consiste à former les futurs responsables financiers au niveau des juridictions. Une réunion à ce sujet s'est tenue le 25 juillet à l'ENMG qui organisera les formations.

➤ **Extension géographique de la chaîne pénale anti-corruption**

Une réunion d'information à l'endroit de toutes les parties prenantes a été organisée à Mahajanga en marge de l'atelier d'évaluation à mi-parcours des RRI Justice le 09 septembre. Les Chaînes pénales anti-infractions économiques et financières ont été installées à Fianarantsoa, Mahajanga et Toamasina.

➤ **Rénovation du Conseil Supérieur de la Magistrature**

La gestion efficiente des magistrats constitue un facteur clé de succès à la création d'un environnement sain assuré par une justice crédible. Le nouveau CSM gèrera entièrement la carrière des magistrats. Il aura seul pouvoir de décision sur les nominations, promotions et affectations.

Le travail préparatoire confié au cabinet LAMINA comprend un diagnostic de la gestion des ressources humaines. Des descentes sur terrain dans 7 villes de Madagascar ont permis d'observer les pratiques de gestion de ressources humaines au niveau des juridictions.

La loi (rédigée après consultation des magistrats) a été adoptée par le Parlement en décembre et promulguée par le Président de la République le 14 janvier 2008. Le local du futur secrétariat permanent a été identifié et les procédures de récupération du local ont commencé (nécessité de déloger les occupants actuels).

Le recrutement du directeur des ressources humaines du ministère est en cours au sein du Ministère de la Justice. Il aura à finaliser la stratégie de gestion des ressources humaines des magistrats.

➤ **Création de cellules d'éthique dans les juridictions**

Pour faire face aux nombreux problèmes éthiques au sein des juridictions, un mouvement éthique et déontologique est lancé au sein du système judiciaire. Il s'agit de créer des cellules d'éthique et déontologique que tous les acteurs de la Justice pourront consulter chaque fois qu'un doute surgit.

L'accord de principe de la part de l'Etat pour le financement de la mise en place des cellules d'éthique a été obtenu. La prochaine étape consiste à mettre en place l'association chargée de gérer les cellules d'éthique. Les membres de cette association seront des représentants du système judiciaire (magistrats, avocats, huissiers, etc.).

Le processus de constitution de l'Association « *Mouvement éthique dans le système judiciaire* » qui a vu la participation de magistrats, avocats, greffiers, gendarmes et policiers a été lancé le 19 septembre 2007 à Ambatofotsy – Le Carat.

Le choix des membres porte sur des personnes pouvant pousser la mise en place de cellules éthique. L'assemblée générale constitutive est prévue pour le mois de novembre 2007.

➤ **Ethique et déontologie des magistrats :**

Une mission d'évaluation des formations sur « *Ethique et déontologie : améliorer la conduite professionnelle des magistrats et la qualité de la justice pénale anti-corruption* », réalisées en 2006 par l'ENMG, le BIANCO et le CSI, a été effectuée à Mahajanga, Toamasina, Antananarivo, Fianarantsoa, Toliara et Antsiranana en septembre 2007. Le rapport final d'évaluation est attendu. Au cours de cette mission, une formation sur la gestion des dossiers sensibles et sur les infractions économiques et financières a été également réalisée.

Toutes les juridictions de la Grande Ile (ordre judiciaire, financier et administratif) ont participé. Le thème abordé était l'éthique du magistrat dans la gestion des dossiers sensibles ainsi que dans la mise en détention préventive.

D'autres thèmes tels que les infractions économiques et financières et le recouvrement des avoirs ont également été traités.

➤ **Chambre administrative**

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France est disposé à soutenir la Chambre Administrative dans le cadre de son projet d'appui à l'Etat de droit. Cet appui portera sur l'élaboration des textes, l'édition d'un recueil de jurisprudence et l'édition et la diffusion de dépliants d'informations en partenariat avec l'Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes.

➤ **Renforcement de l'intégrité de la Police judiciaire**

Poursuivant l'initiative lancée à Antananarivo en 2006, le CSI a lancé un programme de formation sur l'intégrité des services de police judiciaire (Police Nationale et Gendarmerie Nationale). Les zones d'interventions ont concerné dans un premier temps Mahajanga et Toamasina, afin de capitaliser les efforts entrepris par la Justice, l'Administration pénitentiaire et le BIANCO. Les actions initiées à Antananarivo seront évaluées en 2008.

Ainsi des standards d'intégrité ont été élaborés par le cabinet privé CAPFOR, et validés par le Commandement de la Gendarmerie et la Direction Générale de la Police nationale, puis édités et envoyés à tous les commissariats de sécurité publique et brigades de Gendarmerie de Madagascar.

L'une des originalités de la démarche est que l'évaluation des impacts du standard impliquera la société civile.

DEVELOPPEMENT DU SNI

Pour développer le Système National de l'Intégrité, les activités suivantes ont été menées :

➤ **Enquête sur le SNI**

Une enquête a été effectuée sur onze piliers par le cabinet d'études Hermès : BIANCO, Médiature, Société Civile, Autorités morales, Organes de contrôles, Médias, Exécutif, Parlement, Organismes internationaux, Système Judiciaire, Partis Politiques. La brochure du résumé a été éditée à 3 000 exemplaires et distribuée aux institutions, aux régions et à la Justice. Ces brochures serviront d'outils à la séance de présentation des résultats au niveau de chaque pilier ; elles seront disponibles vers le début du mois de novembre après validation interne du contenu, conception de maquette et tirage.

La présentation des résultats par piliers a commencé par la Médiature.

➤ **Redynamisation de la Médiature**

Les usagers ont du mal à se faire entendre de l'Administration. Quels sont leurs recours ? Vers qui porter leurs réclamations ? La Médiature créée en 1992 a pour vocation de faciliter l'accès des usagers aux services publics et relayer les plaintes. Malheureusement elle est tombée en léthargie depuis plusieurs années, faute de moyens certes mais aussi parce que le public a fini par oublier son existence.

Le projet consiste donc à donner à la Médiature les moyens d'aider réellement les usagers, pour qu'elle puisse recevoir les plaintes, mais aussi inciter l'Administration à respecter un code de conduite envers les usagers (obligation de réponse, transparence etc.). Il faudra aussi créer des antennes en province.

Un atelier organisé par le Ministère de la Justice, la Médiature et le CSI le 28 et 27 Novembre a validé l'avant projet de loi sur la Médiature. Cet atelier de validation (financé par le PNUD) a associé surtout des représentants du FFKM et des Maires venant de quelques régions.

Au cours d'une séance de présentation des résultats de l'enquête sur le SNI, les responsables ont décidé que les besoins des usagers par rapport à la Médiature seront identifiés, afin de faire adopter le nouveau texte.

➤ **Ethique politique**

En complément des standards d'intégrité proposées en 2006, une étude sur le mécanisme de financement des partis politiques a été confiée à un consultant, M. RAHERIMANDIMBY. Les solutions proposées pourront servir de base à une future loi sur le financement des partis politiques.

Après le forum des partis politiques du 31 août, le CSI s'est intéressé aux élections législatives du 23 septembre. Des dépliants (5 000 exemplaires) portant engagement

d'intégrité des candidats ont été envoyés aux candidats par l'intermédiaire des Chefs de District. Ces dépliants ont été réalisés avec l'Association RJDP (Réseau des Jeunes pour la Démocratie et la Politique). L'objectif était d'inciter les futurs députés à adhérer aux principes de transparence et de redevabilité, bases de l'intégrité.

Le dépouillement des coupons reçus a montré un faible intérêt des candidats pour l'intégrité : 52 réponses sur 1500 candidats et 11 réponses sur 127 députés. Cependant une évolution est possible après la déclaration du Président de la République appelant à la professionnalisation des partis politiques (Clôture du Dialogue Présidentiel, Palais d'Etat d'Iavoloha, 30 novembre 2007.)

PROJETS SPECIFIQUES

➤ **Création du SAMIFIN (Sampana Malagasy Iadiana amin'ny Famotsiam-bola) ou Service de Renseignements Financiers :**

Après l'étude sur la mise en cohérence des textes et leur mise en conformité par rapport aux standards internationaux, un document de projet a été finalisé pour définir les différentes étapes du projet (le schéma institutionnel - dont les relations opérationnelles avec les autres institutions - la structure organisationnelle, les ressources nécessaires) qui ont été soumises au Conseil de Gouvernement par voie de Communication en Conseil. L'étape finale étant la nomination du directeur général.

La sélection des trois candidats pour le poste de Directeur Général a été finalisée. En tant que partenaires financiers, la Banque Mondiale et l'Ambassade de la Norvège sont informés ainsi que le Bianco pour l'enquête de moralité.

Pour son financement, le PGDI a donné un avis favorable sous réserve d'une contribution de l'Etat Malgache. Toutefois, les matériels roulants seront financés par d'autres partenaires financiers. Un dossier financier pour l'année budgétaire 2008 a été élaboré sur demande du Ministère des Finances et du Budget. Celui-ci s'est engagé à financer la masse salariale du SAMIFIN à partir de l'année 2009 (sur la base de la grille salariale proposée par le CSI). Le SAMIFIN dispose à présent de trois bailleurs de fonds, à savoir la Banque Mondiale, l'Ambassade Royale de Norvège et l'Etat.

➤ **Développement d'un système de veille et interpellation :**

L'Observatoire National de l'Intégrité est entré en phase transitoire après l'expiration du mandat de son Coordonnateur National. Une stratégie de développement et de redynamisation a été élaborée. L'USAID a accordé un financement de 50 000 USD.

Il faut rappeler que l'ONI est déjà une association enregistrée le 24 juillet 2007. Il a produit deux rapports d'observation ponctuelle. Le premier rapport traite les points suivants :

- Enfance et jeunesse, l'âge du danger (avec l'alliance VIH/SIDA Madagascar) ;

- Haute Matsiatra, maltraitance des femmes (avec le centre MIFOHAZA) ;
- Personnes handicapées, place et avenir au sein de la société ;
- Antananarivo, vieillir ou la hantise de l'avenir (avec Foyer de vie) ;
- Gestion des ressources naturelles : les risques d'une décentralisation mal maîtrisée, cas de la région de Boeny (avec l'observatoire du secteur forestier) ;
- L'intégrité des forces de l'ordre dans les régions d'Ikalamavony et d'Ihorombe (avec Justice et paix Ihosy) ;
- Démocratie, élection et participation citoyenne : l'informatisation n'accomplit pas de miracles.

➤ **Renforcement des capacités de la société civile**

La société civile est un partenaire essentiel de la promotion de l'intégrité, à condition d'être formée. Des missions de formation se sont rendues à Mandritsara, Ihosy et Antsiranana en juillet et août, avec l'organisation catholique Justice et Paix. L'objectif était de développer le système local d'intégrité. Le Catholic Relief Service (CRS) a appuyé financièrement le programme. Les objectifs étaient d'identifier les difficultés de mise en œuvre du programme défini voici un an, et de déterminer le plan d'actions pour 2007-2008. Les membres ont été initiés à utiliser un outil de prise de décision en groupe.

Une autre formation a été organisée à Betroka la semaine du 24 au 28 septembre pour le renforcement de capacité de la Société Civile locale dont l'Association Bevata. Le programme portait essentiellement sur le rôle de la Société Civile quant à la promotion de l'intégrité, sur sa capacité d'interprétation et sur la nécessité de disposer d'un plan d'action. Cet atelier a été mis à profit pour recentrer le rôle de la société civile dans le domaine de la sécurité.

➤ **Gestion des conflits d'intérêt**

Le projet d'instaurer un système de gestion des conflits d'intérêt a été présenté le 22 février à des représentants de la Présidence de la République et de la Banque Mondiale. Un Comité technique a été institué, les termes de référence sont élaborés et l'accord du Ministère de la Fonction Publique pour le projet est acquis ; il reste à entamer les vraies actions.

Les Ministères concernés par le projet - Finances, Agriculture, Pêche et Elevage, Transport et Travaux Publics - ont été approchés par le Comité Technique pour la réalisation de l'état des lieux. Un facilitateur a été recruté pour l'occasion afin d'assister le Comité.

Réalisations :

- Etat des lieux dans les 4 ministères pilotes
- Elaboration d'un texte réglementaire sur la gestion des conflits d'intérêts
- Sensibilisation des services déconcentrés sur le thème du conflit d'intérêts dans les 22 régions

- Edition du « code de déontologie de l'Administration et de bonne conduite des agents de l'Etat » ainsi que distribution et formation des agents des services déconcentrés dans les 22 régions.

➤ **Label probité**

Le processus de labellisation des services publics est relancé. Le Service des affaires juridiques et du contentieux (SAJC) de la Douane d'Antananarivo a manifesté sa volonté d'être labellisé. Le cabinet SADE a été choisi pour réaliser ce premier label, sur financement USAID (8 000 USD).

Une association de type ONI sera chargée d'assurer la pérennité du projet. Une étude sur sa mise en place est conduite par des étudiants stagiaires.

➤ **Campagne de sensibilisation contre le gaspillage de fonds public**

La lutte contre la corruption fait désormais partie des préoccupations des administrations et entre aussi dans l'agenda international (Conventions des Nations Unies et de l'Union Africaine, engagements envers la Banque mondiale, adhésion à la SADC). Pour être cohérent, il faut également promouvoir des standards de dépenses publiques permettant d'éviter le gaspillage de fonds publics.

Le questionnaire de l'enquête, élaboré par le cabinet HENINTSOA, a été validé le 02 juillet. Après un test, l'enquête sera effectuée auprès de cinq Ministères (Finances et Budget, Travaux Publics, Agriculture - Pêche et Elevage, Santé et Planning Familial), auprès de la Commune Urbaine d'Antananarivo et au niveau des services décentralisés et déconcentrés de six régions (Matsiatra Ambony, Itasy, Atsinanana, Analamanga, Amoron'i Mania et Vakinankaratra).

➤ **Sondage national sur la lutte contre la corruption**

Après le premier sondage national réalisé en 2006, un deuxième est en cours de préparation. Les termes de références ont été réalisés et une réunion avec les différents bailleurs potentiels s'est tenue le 11 juin afin de discuter du financement du projet. La question du leadership du sondage a été également discutée avec les entités concernées.

Quelques points clés :

- Le questionnaire du dernier sondage servira de base au prochain sondage.
- Le Cabinet Casals sera associé à la réalisation du prochain sondage afin de maintenir le cadrage méthodologique de l'étude, ou du moins certains éléments clés.
- Le secteur privé sera intégré dans le sondage afin de faciliter l'analyse et la comparaison par rapport au classement IPC de Transparency International. Ceci dépendra toutefois du financement du projet.

Une demande de financement pour le sondage 2008 a été adressée à l'Ambassade de Norvège. La réponse est encore attendue.

LA SECURITE

Fin 2006, le CSI s'est vu confier la tâche de proposer des solutions originales au problème récurrent de l'insécurité. Suite à une réunion avec le Ministère de l'Intérieur en janvier, le CSI est devenu membre du Conseil de Sécurité. Un comité ad hoc sur les DINA a été créé conjointement dans le but de traiter les différentes activités du projet. Deux ateliers dans les régions Betsiboka et Boeny n'ont pas donné de résultats satisfaisants, en raison de l'indisponibilité des chefs de région accaparés par le MAP.

Quelques pistes d'action ont été proposées :

- **Mise en cohérence des Dina** : une réunion s'est tenue au Ministère de l'Intérieur avant la tenue de l'Atelier à Tsaratanàna, à la demande de la Région.
- **Sécurisation de la filière bovine** : au cours d'une audience le 15 mars, le Premier Ministre a encouragé l'approche par filière. Une étude descriptive et analytique sera effectuée pour servir d'outil à la prise de décision. Un financement de l'Union Européenne est prévu pour sécuriser la filière et envisager la reprise des exportations de bovidés sur pieds. Une mission d'évaluation auprès des acteurs locaux a été réalisée en août à Maevatanàna et Mahajanga. Le transfert de la gestion sécuritaire à l'endroit des responsables sera également discuté avec les dirigeants ministériels.
Un atelier sur la sécurisation de la filière bovine a été organisé dans la région Ihorombe et à Vohémar, sur demande du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage.
- **Sécurisation de la filière bois** : une réunion préliminaire avec les premiers responsables des différentes entités concernées s'est tenue au CSI à la demande de la Direction Générale des Eaux et Forêts, afin d'organiser des ateliers régionaux sur la sécurisation de la filière.
La revue du Programme Environnemental, troisième volet (PE3) a été réalisée. Le Comité de mise en œuvre du projet sur la sécurisation de la filière bois a admis l'application de la méthodologie utilisée dans le cadre du PE3 pour la sécurisation de la filière bois (les ateliers relatifs à ce projet se sont tenus à Fianarantsoa, Alaotra Mangoro, Atsinanana).
Une Direction de l'Intégrité sera instituée au sein du Ministère des Eaux et Forêts. Le CSI y contribuera.
- **Sécurisation de la filière mines** : le plan de formation a été finalisé la semaine du 28 mai 2007 au profit du Comité Inter Ministériel pour l'assainissement de la région d'Ilakaka et de Sakaraha. L'atelier de Sakaraha s'est tenu les 5 et 6 juillet dans le cadre du Strategic Decision Meeting sur les Mines. Celui d'Ambilobe les 11 et 12 juillet et celui d'Antananarivo la semaine du 16 juillet.
Des ateliers de Strategic Decision Meeting sur les petites mines se sont tenus à Sakaraha, Ambilobe et Antananarivo. L'objectif était d'identifier les différentes problématiques de la filière concernant la commercialisation et l'exploitation.

La prochaine étape du volet appui à la sécurité sera la validation des termes de références globaux comprenant les différentes filières (bois, bovidés, mine ainsi que le Dina).

MISSIONS INTERNATIONALES

- Maurice : Pour la mise en place du Service de Renseignements financiers, le Conseiller Technique du CSI et le Chef de service de la Documentation, responsables de cette mise en place, ont effectué du 10 au 24 mars une visite d'information auprès de la « Financial Intelligence Unit » (FIU) mauricienne et des entités concernées par la lutte anti-blanchiment (la Banque Centrale, la Douane, la Police, le Service contre la Drogue...)
- Haïti : le Directeur du Suivi-Evaluation a participé en qualité d'intervenant au « *Colloque Universitaire vers une Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption* » qui s'est tenu en Haïti du 17 au 29 août 2007 (sur financement de l'ULCC).
- France, Belgique : en juillet, le CSI a effectué une visite d'information des unités de lutte anti-blanchiment de la France (TRACFIN) et de la Belgique (CTIF-CFI). Les deux entités ont donné leurs accords de principe pour nous assister techniquement dans la démarche de mise en place de notre unité anti-blanchiment. De plus, une autre mission s'est rendue en Suisse pour s'informer sur les conditions réelles de la lutte contre le blanchiment.
- Hongrie : dans le cadre de son Université d'été, le Central European University, en collaboration avec TIRI a organisé un cours sur le thème de l'intégrité et de la lutte contre la corruption. Cette formation du 1^{er} au 11 juillet 2007 à l'Université de l'Europe Centrale (CEU) à Budapest, Hongrie, a vu la participation d'universitaires et praticiens venant de quarante pays et le Secrétaire Exécutif du CSI y a participé.
- Inde : le chef de service stratégie a suivi une formation sur le thème : « *Governance and Management of Non Profit Organisations* » du 11 août au 24 septembre 2007 à l'Entrepreneurship Development Institute of India à Ahmedabad.
- France : le Directeur Administratif et Financier a participé au séminaire sur la « *Coopération Internationale et Conduite de Projets* » du 10 au 21 septembre 2007 à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) à Paris.
- La Réunion : La Présidente du CSI a effectué du 4 au 7 septembre 2007, une mission auprès des juridictions et de l'Université de La Réunion. Elle a pu notamment rencontrer Monsieur Philippe SEGUIN, Premier président de la Cour des Comptes et effectuer des réunions de travail avec les Chefs de la Cour d'Appel, de la Chambre Régionale des Comptes et du Tribunal Administratif de La Réunion, ainsi que le Doyen de la Faculté de Droit et d'Economie.
- Indonésie : le CSI a participé à la 2^{ème} conférence annuelle de l'Association Internationale des Autorités Anti-Corruption (IAACA) à Bali du 21 au 24 novembre.

STRATEGIE

Une feuille de route 2008-2011 a été formulée, tenant compte des nouvelles attributions du CSI et également des différents défis impliquant le CSI au niveau du Madagascar Action Plan. Une journée de réflexion a été organisée à cet effet le 24 juillet 2007 à Mantasoa.

La feuille de route a été présentée aux représentants de la Norvège le 10 août et par la suite envoyée à nos différents partenaires. Leurs remarques ont été prises en compte pour l'améliorer. L'organisation interne du CSI a été également revue afin de faciliter sa concrétisation.

PARTENARIAT

Norvège : un audit financier indépendant a été conduit par le cabinet MPANAZAVA en août, conformément à la Convention signée avec la Norvège.

Union Européenne : le CSI a été reçu le 11 juillet par M. Jean Claude BOIDIN, Chef de Délégation de l'Union Européenne. Au cours de cette rencontre, le draft de la feuille de route 2008-2011 du CSI a été présenté. La coopération avec l'UE a été discutée dans le cadre du 9^{ème} et du 10^{ème} FED.

➤ **Financement durable de la promotion de l'intégrité**

Le financement durable de la promotion de l'intégrité pose problème. Le CSI propose donc qu'un système de financement innovant soit créé. En effet, les objectifs des organes engagés dans la promotion de l'intégrité (pas seulement le CSI) ne pourront être atteints si les ressources adéquates ne sont pas constamment disponibles ; condition *sine qua non* pour une intégrité pérenne et soutenue. Il faut donc trouver des moyens efficaces de prospection de fonds pour que le développement de l'intégrité à Madagascar puisse progresser avec l'autonomie nécessaire.

Le cabinet londonien KYAT Ltd est chargé de conduire l'étude pour la mise en place du mécanisme de prospection de fonds (financement PGDI). Le lancement des travaux a eu lieu le 10 décembre. Les consultants ont rencontré tous les acteurs impliqués dans la promotion de l'intégrité. Par la suite, un rapport préliminaire a été présenté au Comité technique avant l'identification des différents scénarii de financement possibles.

➤ **Prix International Roi Baudouin**

Ce prix de 150 000 euros récompense chaque année une personnalité ou un organisme qui s'est distingué dans l'appui au développement de son pays. Le CSI a proposé sa candidature. Le dossier devant être soumis par un « proposant » autre que le candidat, Madame Eva Joly a accepté de le faire. Le résultat ne sera proclamé que début 2009.

BUDGET

RPI - FONCTIONNEMENT 2007

En Ariary

COMPTES	Désignation	Crédits de paiement	Engagé	Liquidé	Mandaté
601	Salaires et accessoires	3 544 164,00	197 880,00	197 880,00	197 880,00
	6012 Personnel non permanent	3 544 164,00	197 880,00	197 880,00	197 880,00
603	Indemnités et avantages liés à la fonction	430 342 000,00	408 753 989,00	408 753 989,00	408 753 989,00
	6031 Personnel permanent	414 750 000,00	393 165 322,00	393 165 322,00	393 165 322,00
	6032 Personnel non permanent	15 592 000,00	15 588 667,00	15 588 667,00	15 588 667,00
611	Achats de biens de fonctionnement général	2 033 762,00	1 999 757,80	1 999 757,80	1 999 757,80
	6111 Fournitures de bureau	667 196,00	666 829,80	666 829,80	666 829,80
	6113 Consomptibles informatiques	1 366 566,00	1 332 928,00	1 332 928,00	1 332 928,00
613	Carburants, lubrifiants et combustibles	8 842 500,00	8 842 500,00	8 842 500,00	8 842 500,00
	6131 Carburants, lubrifiants	8 842 500,00	8 842 500,00	8 842 500,00	8 842 500,00
621	Entretien et maintenance	3 347 299,00	2 994 151,38	2 994 151,38	2 994 151,38
	6213 Entretien de véhicules	3 347 299,00	2 994 151,38	2 994 151,38	2 994 151,38
622	Charges de représentation, d'information, de documentation	631 120,00	616 120,00	616 120,00	616 120,00
	6223 Documentation et abonnement	631 120,00	616 120,00	616 120,00	616 120,00
625	Eau et électricité	2 000 000,00	476 330,00	476 330,00	476 330,00
	6250 Eau et électricité	2 000 000,00	476 330,00	476 330,00	476 330,00
626	Postes et télécommunications	6 124 155,00	0,00	0,00	0,00
	6264 Internet	6 124 155,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	456 865 000,00	423 880 728,18	423 880 728,18	423 880 728,18

Taux d'engagement 92,78%

RPI - PIP 2007

En Ariary

COMPTES		Désignation	Crédits de paiement	Engagé	Liquidé	Mandaté
201		Frais de développement, de recherche et d'études	326 410 634,80	310 988 069,12	310 982 673,12	310 982 673,12
	2011	Formation	635 000,00	635 000,00	635 000,00	635 000,00
	2012	Animation et encadrement	79 901 343,20	77 999 569,80	78 947 145,40	78 947 145,40
	2013	Assistance technique	57 293 540,40	57 293 540,40	57 293 540,40	57 293 540,40
	2014	Etudes et recherches	51 860 701,20	51 860 065,76	51 860 065,76	51 860 065,76
	2017	frais de pré exploitation	136 720 050,00	123 199 893,16	122 246 921,56	122 246 921,56
204		Logiciels informatiques et assimilés	7 325 440,00	0,00	0,00	0,00
	2040	Logiciels informatiques	7 325 440,00	0,00	0,00	0,00
213		Construction ou réhabilitation	27 341 294,80	27 064 644,80	27 064 644,80	27 064 644,80
	2131	Bâtiments administratifs	27 341 294,80	27 064 644,80	27 064 644,80	27 064 644,80
215		Construction ou réhabilitation : réseaux	5 853 130,40	5 853 130,40	5 853 130,40	5 853 130,40
	2153	Réseau téléphonique	5 853 130,40	5 853 130,40	5 853 130,40	5 853 130,40
216		Achat de matériels et outillages	33 069 500,00	32 396 900,00	32 396 900,00	32 396 900,00
	2161	Matériels techniques	17 251 600,00	17 251 600,00	17 251 600,00	17 251 600,00
	2163	Matériels informatiques	12 083 200,00	12 083 200,00	12 083 200,00	12 083 200,00
	2164	Matériels et mobiliers de bureau	3 734 700,00	3 062 100,00	3 062 100,00	3 062 100,00
		TOTAL	400 000 000,00	376 302 744,32	376 297 348,32	376 297 348,32

Taux d'engagement 94,08%

CREDIT DE TVA 2007

En Ariary

COMPTES		Désignation	Crédits de paiement	Engagé	Liquidé	Mandaté
201		Frais de développement, de recherche et d'études	53 128 000,00	16 817 670,80	16 817 670,80	16 817 670,80
	2011	Formation	10 750 000,00	693 900,00	693 900,00	693 900,00
	2012	Animation et encadrement	12 250 000,00	1 052 280,00	1 052 280,00	1 052 280,00
	2013	Assistance technique	8 750 000,00	0,00	0,00	0,00
	2014	Etudes et recherches	7 500 000,00	4 646 063,00	4 646 063,00	4 646 063,00
	2017	frais de pré exploitation	13 878 000,00	10 425 427,80	10 425 427,80	10 425 427,80
204		Logiciels informatiques et assimilés	2 160 000,00	0,00	0,00	0,00
	2040	Logiciels informatiques	2 160 000,00	0,00	0,00	0,00
213		Construction ou réhabilitation	17 640 000,00	6 638 319,56	6 638 319,56	6 638 319,56
	2131	Bâtiments administratifs	17 640 000,00	6 638 319,56	6 638 319,56	6 638 319,56
215		Construction ou réhabilitation : réseaux	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00
	2153	Réseau téléphonique	900 000,00	0,00	0,00	0,00
	2154	Réseau de communication	900 000,00	0,00	0,00	0,00
	2155	Réseau d'électricité	900 000,00	0,00	0,00	0,00
216		Achat de matériels et outillages	24 372 000,00	2 623 666,60	2 623 666,60	2 623 666,60
	2161	Matériels techniques	10 872 000,00	0,00	0,00	0,00
	2164	Matériels et mobiliers de bureau	13 500 000,00	2 623 666,60	2 623 666,60	2 623 666,60
		TOTAL	100 000 000,00	26 079 656,96	26 079 656,96	26 079 656,96

CREDIT DTI 2007

En Ariary

COMPTES		Désignation	Crédits de paiement	Engagé	Liquidé	Mandaté
216		Achat de matériels et outillages	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
	2161	Matériels techniques	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
217		Matériel de transport	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
	2172	Matériels automobiles	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
		TOTAL	20 000 000,00	0,00	0,00	0,00

REGULARISATION SUBVENTION 2006

En Ariary

COMPTES		Désignation	Crédits de paiement	Engagé	Liquidé	Mandaté
201		Frais de développement, de recherche et d'études	934 650 000,00	93 431 504,10	78 711 324,10	78 711 324,10
	2011	Formation	188 000 000,00	3 855 000,00	3 855 000,00	3 855 000,00
	2012	Animation et encadrement	196 650 000,00	5 846 000,00	5 846 000,00	5 846 000,00
	2013	Assistance technique	148 000 000,00	0,00	0,00	0,00
	2014	Etudes et recherches	177 000 000,00	25 811 461,00	11 091 281,00	11 091 281,00
	2017	frais de pré exploitation	225 000 000,00	57 919 043,10	57 919 043,10	57 919 043,10
204		Logiciels informatiques et assimilés	17 000 000,00	0,00	0,00	0,00
	2040	Logiciels informatiques	17 000 000,00	0,00	0,00	0,00
213		Construction ou réhabilitation	98 000 000,00	36 879 552,00	36 879 552,00	36 879 552,00
	2131	Bâtiments administratifs	98 000 000,00	36 879 552,00	36 879 552,00	36 879 552,00
215		Construction ou réhabilitation : réseaux	23 750 000,00	0,00	0,00	0,00
	2153	Réseau téléphonique	8 750 000,00	0,00	0,00	0,00
	2154	Réseau de communication	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00
	2155	Réseau d'électricité	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
216		Achat de matériels et outillages	309 000 000,00	14 575 925,00	14 575 925,00	14 575 925,00
	2161	Matériels techniques	115 000 000,00	0,00	0,00	0,00
	2163	Matériels informatiques	98 000 000,00	0,00	0,00	0,00
	2164	Matériels et mobiliers de bureau	96 000 000,00	14 575 925,00	14 575 925,00	14 575 925,00
217		Matériel de transport	117 600 000,00	0,00	0,00	0,00
	2172	Matériel automobile	117 600 000,00	0,00	0,00	0,00
		TOTAL	1 500 000 000,00	144 886 981,10	130 166 801,10	130 166 801,10

NORVEGE 2007

Désignation	Montant en Ariary
Accès à l'information	2 379 716,00
Etudes sur le mécanisme de financement des partis politiques	7 645 323,00
Renforcement de capacités des agents CSI	104 641 784,78
Réforme de la justice (CSM)	1 491 064,60
Etudes sur le Gaspillage de fonds publics	77 213 860,00
Police Judiciaire	30 191 100,00
Extension Chaine Pénale Anti-Corruption	17 735 400,00
Service de renseignement Financier	38 015 034,00
Autres hors budget	652 797,83
TOTAL	279 313 282,38

CRS

Désignation	Montant en Ariary
Développement pilier d'intégrité et mouvement éthique	9 614 172,00
TOTAL	9 614 172,00

PGDI 2007

Désignation	Montant en Ariary
Construction Bâtiment SAMIFIN	168 366 129,00
Mise en place du mécanisme de prospection de fonds pour le financement durable de la promotion de l'intégrité	69 660 000,00
Gestion des Conflits d'intérêts	2 082 178,00
TOTAL	240 108 307,00

1 USD = 1 800 Ariary

RECAPITULATION 2007

BAILLEURS	Montant en Ariary
RPI-FONCTIONNEMENT	423 880 728,18
RPI-PIP	376 302 744,32
AMBASSADE ROYALE DE NORVEGE	279 313 282,38
CRS	9 614 172,00
PGDI	240 108 307,00
TOTAL	1 329 219 233,88